Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité, concernant La problématique des câbles électriques pour recharge sur les voiries et trottoirs

Monsieur le Ministre,

De plus en plus de riverains souhaitent investir dans une voiture électrique mais se trouvent confrontés à un problème de taille lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une place de parking attitrée devant leur domicile : le passage du câble de rechargement sur la voirie ou sur le trottoir avec les risques que cela comporte pour la sécurité publique. Et les communes se sentent assez démunies face aux nombreuses demandes des citoyens qui cherchent une solution.

Monsieur le Ministre, vous répondiez à un de mes collègues dernièrement que les solutions existantes actuellement étaient les ponts temporaires, les bras articulés et les dalles rainurées.

Mais chacune de ces solutions posent des problèmes en matière de sécurité, d'impact paysager ou de déplacement à mobilité réduite. Votre administration planche-t-elle sur la mise en place d'un cadre légal wallon en la matière ?

Pour répondre à cette problématique, vous avez en outre l'ambition de développer 1700 bornes de rechargement sur l'ensemble du territoire communal wallon. Comment celles-ci seront-elles réparties sur les communes ? Une cartographie doit notamment voir le jour pour établir les meilleurs endroits pour les disposer. Les communes seront-elles concertées sur le sujet ?

Je vous remercie.



La réponse du Ministre :

Concernant la problématique de câbles électriques qui traversent la voirie, il existe déjà un cadre légal : le citoyen doit procéder à une demande d'autorisation à la commune pour faire passer un câble sur ou au- dessus de la voirie. La commune peut, dès lors, refuser la demande, si elle la juge inopportune.

Concernant le projet de déploiement des bornes publiques sur les espaces communaux, il est à un stade bien plus avancé.

En effet, les ADT ont réalisé une cartographie contenant plus de 2 400 sites d'intérêt. Un courrier a été envoyé à toutes les communes afin qu'elles valident les sites sélectionnés. Les communes ont montré leur intérêt pour 1 665 emplacements. De plus, l'endroit exact de chaque borne a déjà été déterminé en collaboration avec les communes.

Pour la parfaite information de l'honorable membre, en annexe, le tableau récapitulatif du nombre de bornes sélectionnées par les communes en fonction des différentes ADT.

ADT	Bornes
SPI	381
BEP	258
IDEA	186
IDELUX	338
IDETA	132
IEG	34
IGRETEC	193
InBW	143
Total	1665

